

Quelques exemples de projets soutenus

Des exploitants forestiers, des VTTistes, des chasseurs et des naturalistes s'entendent pour mieux concilier leurs activités respectives dans un même massif boisé ;

Des kayakistes, des randonneurs, des agriculteurs et des pêcheurs dépassent leurs conflits d'intérêts, remettent en état des chemins de berges et signent ensemble une charte de bons usages pour préserver une rivière ;

Les usagers d'une zone humide située en milieu périurbain engagent une médiation et élaborent une charte de bonne conduite pour y accueillir des activités de loisirs tout en assurant sa préservation ;

Des habitants mettent en place des ateliers de coproduction d'espaces publics lors d'une grande opération de réaménagement d'un quartier urbain ;

Les agriculteurs et les conchyliculteurs d'une zone littorale se réunissent pour prévenir la pollution des eaux et proposent au préfet de nouveaux contours pour définir la bande de recul des parcelles agricoles par rapport au rivage ;

Des chasseurs et des protecteurs de la nature font appel conjointement à un médiateur pour résoudre un conflit d'usages autour d'une zone de marais fragile, allant au-delà des exigences de la procédure Natura 2000 ;

Les habitants et les élus d'une commune urbaine approfondissent ensemble la phase de concertation préalable à un plan local d'urbanisme ;

Des amateurs de plongée et des pêcheurs dépassent la prise en considération de leurs seuls intérêts et conjuguent leurs efforts pour lutter contre la prolifération des déchets en mer ;

Les élus d'un groupement de communes engagent avec leurs administrés des débats dépassionnés sur le choix d'un projet d'implantation d'éoliennes en bordure d'une vallée ;

Des éleveurs ovins, des élus et des professionnels du tourisme de montagne s'engagent à mieux gérer les alpages et luttent ensemble contre le développement des friches ;

Les habitants d'un quartier urbain font appel à un animateur pour mener un débat constructif sur le devenir écologique d'une friche industrielle ;

Les habitants et les responsables techniques de plusieurs communes d'une vallée recueillent les témoignages des personnes âgées pour les intégrer au plan de prévention des inondations ;

Des néo-ruraux et des agriculteurs choisissent de se rencontrer régulièrement sur la question des nuisances sonores et olfactives, pour établir ensemble une charte de bonnes relations.

Adresses d'envoi des dossiers de candidature

L'adresse d'envoi est liée au département où le porteur de projet est implanté :

- soit à l'adresse de la délégation régionale correspondante ;
- soit au siège de la Fondation de France pour le reste du territoire.

Pour la Corse et les départements d'outre-mer : les dossiers sont à adresser au siège de la Fondation de France.

France (hors délégations)
Programme Environnement
40, avenue Hoche
75008 PARIS
E-mail :
environnement@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie
Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23, bd Constantin Descat
BP327
59336 TOURCOING CEDEX
E-mail : nord@fdf.org

Bretagne
8, rue du Pré Botté
35000 RENNES
E-mail : bretagne@fdf.org

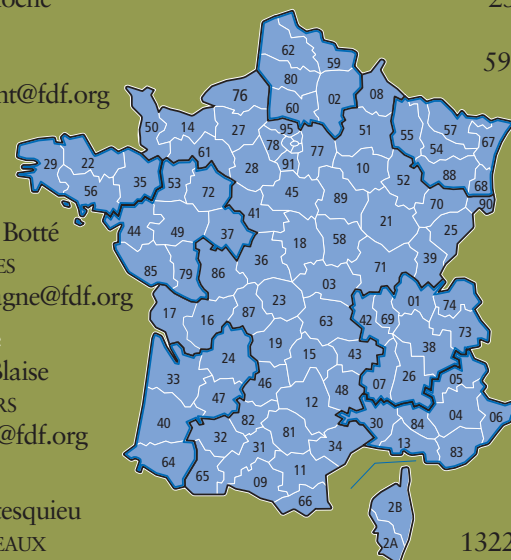
Lorraine-Alsace
10, rue Ste-Marguerite
67000 STRASBOURG
E-mail :
lorraine@fdf.org

Pays de Loire
5, rue Saint-Blaise
49100 ANGERS
E-mail : loire@fdf.org

Rhône-Alpes
19, rue de l'Arbre Sec
69001 LYON
E-mail : rhone@fdf.org

Aquitaine
16, rue Montesquieu
33000 BORDEAUX
E-mail : aquitaine@fdf.org

Provence-Côte d'Azur
Hôtel-Dieu
6, place Daviel
13224 MARSEILLE CEDEX 02
E-mail : provence@fdf.org



La Fondation de France aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. Organisation privée et indépendante, elle agit en faveur de l'intérêt général. Elle accueille sous son égide des fondations créées par des mécènes qui souhaitent mener une action qui leur tient à cœur. La Fondation de France est reconnue d'utilité publique.

FONDATION
DE
FRANCE

www.fdf.org

Pour agir, votre don est une force

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2006/2007

Ensemble pour gérer le territoire Concertation et médiation territoriale

- Prévenir ou résoudre les conflits environnementaux
- Aider le dialogue entre groupes locaux
- Encourager la gestion concertée des espaces sensibles

Date limite de dépôt des dossiers

- 24 novembre 2006

Mécénat Environnement

Quels projets peuvent bénéficier d'une subvention ?

La Fondation de France soutient les initiatives citoyennes qui reposent sur un processus de dialogue territorial, depuis la phase de concertation entre usagers et de participation du public jusqu'à la phase de décision.

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- concilier différents usages dans un même territoire ou autour d'une même ressource naturelle ;
- impliquer l'ensemble des acteurs à toutes les étapes du projet (lors de la conception du projet, de la demande de financement, du déroulement de la concertation et du suivi de l'action jusqu'à la phase de décision) ;
- favoriser la participation du public ;
- être le fruit de la volonté des acteurs locaux ;
- réunir des groupes sociaux ou professionnels très divers ;
- préserver ou restaurer le lien social ;
- mettre en œuvre une méthode de concertation, éventuellement facilitée par un médiateur si besoin est, de préférence innovante et reproductible ailleurs.

Nota bene : dans le cadre de cet appel à projets, les porteurs de projets peuvent aussi demander une subvention destinée à faire appel à un consultant extérieur pour :

- aider à mettre au point une méthode de concertation ;
- animer des réunions de concertation ;
- mener un processus de médiation.

Ce type de demande doit alors être clairement indiqué dans le dossier de candidature.

Ne pourront pas être soutenus :

- les initiatives à caractère individuel ;
- les opérations limitées à la communication ou à l'information ;
- les procédures de consultation de la population telles que prévues par la loi (sauf si elles sont l'occasion de pratiques innovantes et si elles s'inscrivent dans la durée, afin de renforcer la participation du public depuis la phase d'élaboration d'un projet jusqu'à la phase de décision) ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments et la protection du patrimoine bâti ;
- le fonctionnement régulier des organismes.

Qui peut répondre et comment ?

Cet appel à projets s'adresse en priorité aux organismes sans but lucratif de l'ensemble du territoire national : associations, groupements d'habitants, petites collectivités locales, groupements professionnels...

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.fdf.org ou peut être demandé auprès des délégations régionales ou du siège de la Fondation de France.

La sélection des dossiers par des experts

Les dossiers reçus feront l'objet d'une présélection puis, après la phase d'expertise des dossiers (au cours de laquelle les porteurs de projets seront contactés par un instructeur), le comité national et les jurys régionaux de sélection se réuniront, selon les régions,

Les dossiers déposés par plusieurs organismes regroupés autour du même projet seront privilégiés.

Dûment rempli et accompagné des pièces annexes, il sera à retourner, en priorité par courrier électronique jusqu'au 24 novembre 2006.

pour décision d'attribution des subventions de mars à juin 2007.

L'annonce des résultats (projets refusés ou retenus) sera exclusivement communiquée par voie postale dans les semaines qui suivent les jurys.

La Fondation de France soutient les initiatives qui ont pour objectifs :

- d'instaurer un dialogue constructif entre les acteurs d'un même territoire ;
- de prévenir ou de résoudre un conflit d'usages ;
- de faire émerger un projet commun de gestion d'un espace sensible.

Mieux comprendre, mieux agir : des outils à votre disposition

La Fondation de France propose aussi des outils pratiques à l'attention des porteurs de projets intéressés :

- *Le Guide pratique du dialogue territorial* (bon de commande téléchargeable sur le site www.fdf.org) ;
- *Les Actes synthétiques du Forum national de la concertation et de la médiation environnementale*, Bordeaux, mars 2003 (disponibles sur simple demande à la Fondation de France ; stocks limités).

La Fondation de France soutient en outre le programme COMEDIE et son site Internet www.comedie.org, plate-forme d'information et forum d'échanges sur la concertation et la médiation environnementale (documentation, formations, références, liens...).

Appel à projets